LA DOMITIENNE
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



GUIDE DÉCHETS VERTS



La Région Occitanie Pyrénées • Méditerranée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le déchet vert n'en est pas un si on le réutilise !

Les apports de déchets verts dans les déchèteries ne cessent d'augmenter et représentent désormais 35% des apports sur ces sites.
En 2020, plus de 2 072 tonnes ont été collectées soit 73 kg/habitant = C'EST TROP !
L'objectif règlementaire pour 2025 est de collecter au maximum 49kg/hab en déchèterie.

Un geste éco-citoyen, bénéfique pour son jardin, un gain de temps, un gain de trajet en déchèterie, limiter le coût de gestion pour le service public :
valoriser ses déchets verts sur place !

Les déchets verts du jardin sont valorisables sur place, c'est simple et il y a de nombreux avantages :

- limitation des trajets en déchèterie ;
- moins de manipulations ;
- maîtrise des coûts de gestion pour la collectivité ;
- économie d'achat de compost, de paillis, d'engrais, de désherbant ;
- suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- respect des sols, la faune et la flore ;
- préservation de l'environnement et sa santé.

L'INFO !

Grâce à la nature, les déchets verts sont **transformés en ressource**.



SOMMAIRE

4 PLANTER MALIN

5 PLANTATIONS LOCALES

5 RÉCUPÉRATEUR D'EAU

6-7 TONTE HAUTE

8-9 LE MULCHING

10-11 LE BROYAT

12-13 LE COMPOSTAGE

14-15 LE LOMBRICOMPOSTAGE

16 SAISONNALITÉ DES FRUITS ET LÉGUMES

17 PERMACULTURE

18 JARDINER AU NATUREL

19 RÈGLEMENTATION

20-23 CE QUE FAIT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE



PLANTER MALIN

Réduire ses déchets commence par planter des arbustes, des arbres, des végétations à pousse lente qui nécessitent moins d'entretien, de taille, de coupe et d'eau.

Certaines espèces vous éviteront des tailles fastidieuses, répétitives et des trajets en déchèterie ou l'utilisation de broyeur...

- **Arbustes :** pistachier lentiste, phillaire...
- **Arbres :** arbousier, chêne vert, olivier...
- **Plantes vivaces :** agapanthe, sauge, lavande....

L'INFO !

Choisissez plutôt des espèces d'**arbustes à végétation limitée** n'ayant besoin que d'un simple nettoyage après floraison.



PLANTATIONS LOCALES

Favoriser des plantations locales assure robustesse et longévité avec un entretien minimal et un arrosage adapté.

Quelques exemples :

- Les agrumes vous apporteront la vitamine C nécessaire afin de passer l'hiver en pleine forme.
- Osez l'oranger, le citronnier ou le clémentinier, si possible près de la maison, ils seront ainsi protégés des vents froids et vous profiterez de leurs doux effluves suaves lors de leur floraison... ou encore le jujubier, très original.
- Thym, romarin ou lavande parfumeront vos jardins et espaces extérieurs voire vos plats ou vos placards.

RÉCUPÉRATEUR D'EAU

Plantes arrosées = plantes en bonne santé !

Contrairement à d'autres, le climat méditerranéen a de très faibles précipitations.
Pour éviter de puiser dans les ressources d'eau potable et réaliser quelques économies, placer un récupérateur d'eau de pluie est une solution simple et rapide. Il existe plusieurs formes, couleurs, volumes, budgets, pouvant ainsi répondre à tous les besoins.
Pensez à un arrosage par un tuyau goutte à goutte et à vérifier de temps en temps l'installation pour éviter les fuites.



LA TONTE HAUTE

La tonte est un moyen efficace de favoriser la croissance et de rajeunir votre pelouse.
Cependant, il est important de vous assurer que vous tondez correctement.
Dans le cas contraire, vous pourriez faire souffrir ou même détruire votre pelouse.



Une tonte haute évite la pousse d'herbes non souhaitées, renforce l'enracinement du gazon et sa résistance à la sécheresse, et peut être un moyen de conservation de l'humidité.

Préférez une coupe de 6 à 8 cm et résistez à l'envie de raser votre gazon.

ASTUCE !

Laisser la pousse de certaines herbes n'est pas un signe de négligence, elle permet de profiter de jolies floraisons et favorise la biodiversité (pâquerettes, marguerites...).

Choisissez un gazon rustique à croissance lente adapté à votre sol et à votre exposition.



LE MULCHING

- Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de la coupe. La tonte sera hachée et laissée posée sur le sol.

- Le mulch protège votre gazon de la pousse d'herbes non souhaitées, de la sècheresse, et par sa décomposition progressive, enrichit le sol.

- Certes, cette technique peut demander quelques passages supplémentaires mais elle économise des efforts de ramassage, de chargement et de transport en déchèterie.

QUEL MATÉRIEL ?

La pratique du mulching se réalise à partir d'une tondeuse à gazon spéciale, manuelle ou robotisée, qui réduit les brins d'herbes en fines particules déposées au sol.

Munissez-vous du matériel nécessaire en fonction :

- **de la surface de votre jardin ;**
- **de votre budget ;**
- **de vos pratiques de tonte.**





LE BROYAT

Il s'agit de transformer les résidus de taille d'arbres et d'arbustes en copeaux et de les réutiliser sur place. Le volume entre le tas de tailles initial et celui broyé peut être divisé jusqu'à 8.

Cette transformation permet de les valoriser directement au jardin, en paillage, ou en compostage.
Il permet de changer la qualification de « déchet vert » en « ressource verte ».

Son utilisation en paillage permet :

- d'embellir les plantations d'ornement ;
- d'éviter la pousse des mauvaises herbes ;
- d'éviter l'utilisation d'herbicide ;
- de retenir l'humidité, de limiter l'arrosage ;
- d'amender le sol par sa décomposition progressive ;
- d'accueillir des insectes utiles au jardin.

Son utilisation en compostage permet :

- d'apporter la matière sèche et structurante au mélange

ASTUCE !

Son utilisation sur place permet d'éviter les apports et les déplacements en déchèterie.

QUEL MATÉRIEL ?

- **Pour les feuilles mortes : un aspirateur-broyeur**
- **Pour les branches ⌀ <2 cm : une tondeuse**
- **Pour les branches ⌀ ≥ 2 cm : un broyeur**



OÙ TROUVER CE MATÉRIEL ?

- Depuis 2022, la Communauté de communes La Domitienne offre ce service gratuitement : rendez-vous dans la partie « La Domitienne vous propose » p 20-21.
- Dans les commerces de jardinage, de bricolage, ou les loueurs de matériel ;

COMMENT FAIRE ?

Le paillage est une technique simple qui consiste à couvrir le sol de végétaux. Déposé au pied des plants, arbustes, arbres, il améliore leur croissance et protège le sol.

1 paillage = 3 arrosages

Prendre 30 minutes pour pailler, c'est économiser jusqu'à 5 heures de tâches telles que le désherbage, l'arrosage ou le travail du sol.

Tous les végétaux peuvent être broyés, seule l'essence du bois a des conséquences sur le temps de décomposition et l'apport nutritionnel au sol.



LE COMPOSTAGE

Le compostage est **une fermentation naturelle** en présence d'oxygène qui permet de transformer des déchets organiques en un produit riche en humus sans mauvaises odeurs.

Il est une bonne alternative, gratuite, aux engrais artificiels du commerce et il permet de limiter le remplissage du bac des ordures ménagères et les trajets en déchèterie, couteux en temps et en carburant.

COMMENT FAIRE ?

On associe des déchets secs et humides :

- les déchets humides, plutôt verts, riche en azote (gazon, déchets de cuisine...) apportent l'eau nécessaire aux bactéries ;
- les déchets secs, plutôt bruns, riche en carbone (feuilles mortes, branches coupées, sciure, paille, carton brun, broyat...) créent des vides permettant la circulation de l'air. Ils favorisent un bon drainage.

RÈGLES À RETENIR

- Vérifier l'aération du mélange ;
- Vérifier que le tas soit humide ;
- Après l'apport de déchets cuisine, rajouter des déchets de jardin et les laisser sur le dessus du tas.

Ce processus de transformation se réalise en tas, en composteur.

Où trouver un composteur ?

- Fabrication maison avec 4 palettes, par exemple ;
- Depuis 2009, la Communauté de communes La Domitienne met à disposition ce matériel : rendez-vous dans la partie « La Domitienne vous propose » p 20-21.
- Dans les commerces de jardinage, de bricolage ;



Quoi composter ?

- **Les déchets de cuisine :** épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café....
- **Les déchets de maison :** essuie-tout et serviette en papier, sciure de bois, plante non traitée...
- **Les déchets du jardin :** tonte de gazon (fraiche ou sèche), feuilles mortes, fleurs fanées, broyat de tailles....

Astuce !

Évitez les apports de viandes et de poissons qui peuvent attirer certains nuisibles et contribuer au développement d'odeur...

L'info !

Depuis 2009,
La Domitienne a distribué plus de **1750 composteurs**



LE LOMBRI-COMPOSTAGE

Le lombricompostage (ou vermicompostage) est un système de compostage qui peut se pratiquer en intérieur comme en extérieur mais qui nécessite l'apport de vers spécifiques.
Il s'agit donc de la transformation de nos déchets alimentaires et cartons en un engrais de grande qualité et sous deux formes.

Une forme solide qui permet d'enrichir le sol de plantation et une forme liquide qui permet de nourrir les plants par arrosage et de les protéger de certaines maladies ou nuisibles par pulvérisation.

Contrairement au compostage dans le jardin, certains organiques ne sont pas à déposer dans la boîte : sauce grasse, viande, poisson, ail, oignon, agrumes.

Les épluchures, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, dosettes, marc de café, restes de repas (qui ne contiennent pas de laitage) peuvent y être déposés.



OÙ TROUVER UN LOMBRICOMPOSTEUR OU VERMICOMPOSTEUR ?

- Fabrication maison avec des caisses, par exemple, mais acquisition de vers de culture dans le commerce.
- Acquisition d'un kit complet dans les commerces de jardinage, de bricolage, magasins bio.
- Depuis 2018, la Communauté de communes La Domitienne met à disposition ce matériel : rendez-vous dans la partie « La Domitienne vous propose » p 20-21.

L'INFO !

Depuis 2018,
La Domitienne a distribué
25 lombricomposteurs.

ASTUCE !

Placer le lombricomposteur sur un passage ou dans un endroit fréquenté afin d'en prendre soin sans l'oublier.



SAISONALITÉ FRUITS ET LÉGUMES

À chaque fruit et à chaque légume sa saison !

Un fruit ou un légume de saison, local, cueilli à maturité, peu de temps avant d'être consommé, a des qualités gustatives et nutritionnelles bien plus importantes qu'un fruit ou un légume qui a mûri durant le transport et qui a peut-être été traité avec des produits pour faciliter sa conservation.

Soyons curieux sur la méthode de culture, de conservation et la provenance de notre alimentation ! C'est mieux pour notre santé et celle de notre environnement…



ZÉRO PHYTO

Depuis janvier 2019, les produits phytosanitaires sont interdits à la vente car ils sont nocifs pour la santé et l'environnement.



PERMACULTURE

La permaculture est un système de culture intégré et évolutif s'inspirant des écosystèmes naturels. C'est également une démarche éthique et une philosophie qui s'appuient sur 3 piliers : « prendre soin de la Terre, prendre soin des humains et partager équitablement les ressources ».

Le principe de base de la permaculture est de s'inspirer de la nature pour les cultures : les espèces sont multiples, indigènes, et peuvent interagir entre elles. Les surfaces sont optimisées, ainsi que l'utilisation de l'eau et du soleil. Les insecticides et engrais sont quant à eux proscrits.

Le voisinage de certains légumes permet d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires et de passer du temps à l'entretien :

	ASSOCIATIONS FAVORABLES	ASSOCIATIONS DÉFAVORABLES
BETTERAVE	Céleri, chou, laitue, oignon	Asperge, carotte, poireau, tomate
CAROTTE	Ciboulette, poireau, radis, tomate, persil	Betterave
COURGETTE	Basilic, maïs, pomme de terre	Radis
CONCOMBRE	Asperge, chou, ciboulette, laitue	Pomme de terre, radis, tomate
FRAISE	Ail, épinard, laitue, navet, oignon, thym	Chou
HARICOT	Aubergine, carotte, céleri, chou, épinard	Ail, betterave, oignon
LAITUE	Betterave, carotte, fraisier, radis, poireau	Persil
POIREAU	Asperge, carotte, fenouil, fraisier, tomate	Betterave, chou, persil, pois, poivron



JARDINER AU NATUREL

- L'aménagement d'un jardin, d'un potager, de plantation d'ornements, demande de la réflexion pour sa création afin de limiter les efforts et le temps d'entretien.
- Choisir des plantes adaptées à son sol, penser à leurs expositions, permet de favoriser la résistance aux maladies, aux attaques, à la sécheresse.
- Créer des aménagements pour accueillir la biodiversité dans votre jardin évite l'utilisation de produits chimiques.
- Pour soigner vos plants et arbres, pensez aux remèdes naturels : purins d'ortie, de fougère, de prêle.

L'INFO !

Depuis janvier 2019, **les produits phytosanitaires sont interdits à la vente** car ils sont nocifs pour la santé et pour l'environnement.

RÈGLEMENTATION

Selon le Code de l'environnement et la Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, il est interdit de brûler les déchets verts, et ce, que cela soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Cette interdiction a pour but de :

- limiter les risques d'incendie involontaire ;
- limiter l'impact écologique et sanitaire des fumées dégagées par ces feux.

En effet, en brûlant, les déchets verts dégagent des substances toxiques notamment des particules fines qui sont dangereuses pour l'environnement et pour les êtres humains.

BRÛLER 50KG DE DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE émet autant de particules fines que 13 000 kms parcourus par une voiture diesel récente.

L'apport de déchets verts en déchèterie est un beau geste citoyen mais les valoriser chez soi en paillage ou en compostage est un geste plus protecteur de l'environnement.

L'INFO !

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une **amende pouvant aller jusqu'à 450€**.

LA DOMITIENNE VOUS PROPOSE

LE COMPOSTAGE ET LE LOMBRICOMPOSTAGE

1/3 de nos poubelles d'ordures ménagères contiennent des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) qui peuvent être valorisés à la maison et enrichir notre sol : il s'agit des déchets alimentaires.
Ces déchets organiques sont transformés par des organismes et micro-organismes en amendement fertile et de qualité, utilisé dans le jardin ou les pots de fleurs.

Vous souhaitez entreprendre cette démarche ?
Vous pouvez demander conseil auprès du Maître Composteur de La Domitienne : 04 67 90 40 95.

Selon votre besoin, il vous orientera vers :

- **un composteur**, plutôt pour les habitations avec jardin. Il permet de valoriser les déchets alimentaires de cuisine, du jardin mais aussi les tailles d'arbres et les plants du potager. La capacité de l'appareil est de 400l avec une emprise au sol de 1m².

L'amendement est solide, utilisé comme engrais.



L'INFO !

Pour obtenir, un composteur, remplissez le formulaire téléchargeable sur le site internet de La Domitienne **www.ladomitienne.com**

- **un lombricomposteur**, prévu pour les habitations sans jardin. Il permet de valoriser certains déchets alimentaires.



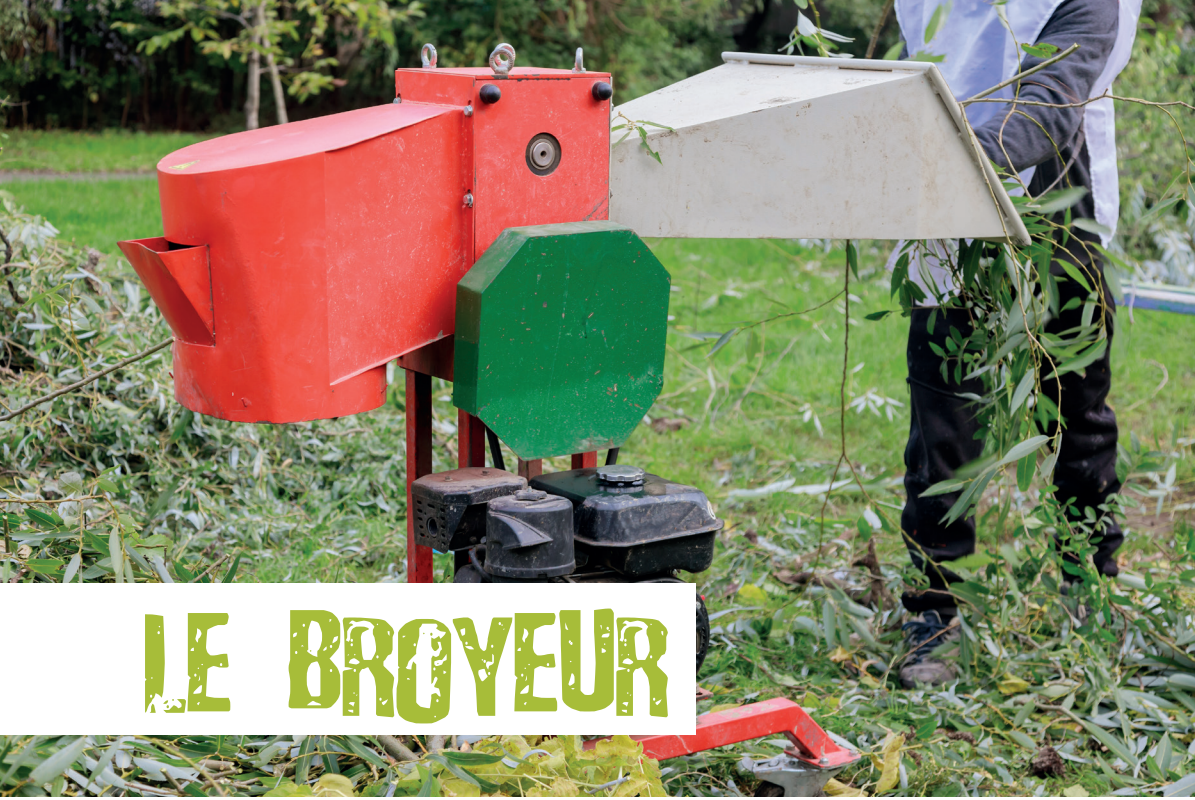
2 amendements sont recueillis :

- **solide, utilisé comme engrais sur le sol ;**
- **liquide, utilisé comme apport nutritionnel lors de l'arrosage et comme remède préventif en pulvérisation.**



L'INFO !

Pour obtenir un lombricomposteur, inscrivez-vous dans un premier temps à une réunion d'information/découverte dont les dates sont publiées sur le site **www.ladomitienne.com**



LE BROYEUR

QUI PEUT L'EMPRUNTER ?

Tous les particuliers résidents sur de la Communauté de communes La Domitienne. **Ce prêt est gratuit.**

COMMENT L'EMPRUNTER ?

- Appelez le Pôle Environnement Développement Durable au 04 67 90 40 95
- Convenez d'une date
- Recevez le contrat de prêt à usage de broyeur individuel par mail
- Signez et transmettez la convention dûment remplie, accompagnée des justificatifs demandés.

LES MODÈLES PROPOSÉS



Broyeur Électrique

- Pour les branches ⌀ < 4cm
- Poids : 27kg
- Dimensions (L x l x h) : 711mm x 620mm x 935mm



Broyeur thermique

- Pour les branches ⌀ < 5cm
- Poids : 68kg
- Dimensions (L x l x h) : 1270mm x 570mm x 1330mm

QUELS VÉGÉTAUX BROYER ?

Les tailles vertes, fraichement réalisées (avec ou sans feuilles), en respectant le diamètre d'accueil du matériel emprunté.

ASTUCE !

Regroupez-vous entre amis, voisins pour optimiser l'emprunt.



LA DOMITIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes
La Domitienne

1 Avenue de l'Europe, 34370 MAUREILHAN

04 67 90 40 90

www.ladomitienne.com

Imprimé sur du papier recyclé